

Maître J.G VOISIN

Avocat

42 rue des Wetz

59500 DOUAI

Tél : 03 27 08 07 10

Fax : 03 27 08 07 11

E-mail : voisin.jean-guy.avocat@orange.fr

**PIECES A FOURNIR POUR ENGAGER UNE PROCEDURE DE DIVORCE OU DE
SEPARATION DE CORPS OU TOUT AUTRE PROCEDURE DEVANT LE JUGE AUX
AFFAIRES FAMILIALES :**

- ✚ deux extraits d'acte de naissance du demandeur
- ✚ deux extraits d'acte de naissance de chaque enfant
- ✚ photocopie du livret de famille
- ✚ deux extraits d'acte de mariage
- ✚ numéro d'immatriculation à la Sécurité Sociale et aux Allocations Familiales
- ✚ les attestations justifiant des griefs contre le conjoint
- ✚ les ressources et charges pour les douze derniers mois
 - bulletins de salaire ou relevés ASSEDIC
 - justificatif des allocations familiales
 - copie de tous les crédits en cours

- ✚ les quatre derniers avis d'imposition